



## TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 03 AVRIL 2017

Date de la convocation : 27 Mars 2017

L'An deux mille dix-sept et le trois du mois de décembre (03.04.2017) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 27 mars 2017, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 17**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée suppléante), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRESENTES : 1**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

## **DELIBERATION N°04/2017-03 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE « MISSION DE COORDINATION SPS POUR LES OPERATIONS DE CATEGORIE 2 ET 3 SUR LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE »**

**DELIBERATION N°04/2017-03**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE « MISSION DE**  
**COORDINATION SPS POUR LES OPERATIONS DE CATEGORIE 2 ET 3**  
**SUR LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics entrée en application le 1<sup>er</sup> avril 2016,

Vu la procédure d'accord cadre concernant la mission de coordination SPS pour les opérations de catégorie 2 et 3 sur le Département de Tarn-et-Garonne,

Vu le rapport d'analyse des offres relatif à l'accord cadre « mission de coordination SPS pour les opérations de catégorie 2 et 3 sur le Département de Tarn-et-Garonne », ci-annexé,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offre du 20 mars 2017,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 20 mars 2017, ci-annexé.

La consultation a été passée par appel d'offres ouvert. Le marché est à bon de commande.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 27 Novembre 2016.

La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 3 Janvier 2017. 6 plis ont été déposés dans les formes et délais requis. Ils ont été ouverts le 10 janvier 2017.

Il a été procédé à l'analyse des 6 offres. L'examen des pièces des candidatures a été réalisé selon les critères définis dans le règlement de consultation, soit :

- le prix des prestations (70 points),
- la valeur technique (30 points), dont :
  - Partie conception : 10 points
  - Phase réalisation : 20 points

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres qui a été soumis à la Commission d'appel d'offres de Tarn-et-Garonne Numérique le 20 mars 2017. Cette dernière a établi le classement des offres et a procédé à l'attribution du marché.

La Commission d'appel d'offres a ainsi retenu l'offre de la société « Bureau Veritas », pour un montant de 42 480 euros HT (50 976 euros TTC).

**DELIBERATION N°04/2017-03**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE « MISSION DE**  
**COORDINATION SPS POUR LES OPERATIONS DE CATEGORIE 2 ET 3**  
**SUR LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE »**

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord cadre « mission de coordination SPS pour les opérations de catégorie 2 et 3 sur le Département de Tarn-et-Garonne » avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 20 mars 2017
- **PREVOIT** les crédits correspondants à cette opération dans le budget annexe « aménagement numérique » 2017 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de cet accord cadre

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **05 AVR. 2017**

Fait à Montauban, le **05 AVR. 2017**

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le **05 AVR. 2017**

